

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 8500

Date de révision: 22.08.2023

Code du produit: 89300285

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

F 8500

UFI: VS0Y-AAQ6-R983-NKSV

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Détergent polyvalent

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: Winterhalter Gastronom GmbH  
Rue: Winterhalterstrasse 2 - 12  
Lieu: D-88074 Meckenbeuren  
Téléphone: +49 7542 4020  
e-mail: info@winterhalter.com  
Interlocuteur: Business Unit Chemicals  
e-mail: sds@winterhalter.com  
Internet: www.winterhalter.com

**Fournisseur**

Société: Winterhalter Belgium N.V.  
Rue: Schaarbeeklei 636 - 638  
Lieu: B-1800 Vilvoorde  
Téléphone: +32 2255 1810  
e-mail: info@winterhalter.be  
Interlocuteur: Business Unit Chemicals  
e-mail: sds@winterhalter.com  
Internet: www.winterhalter.be

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

numéro d'urgence national: 070 245 245  
numéro d'urgence international (Chemtrec): +44 20 3885 0382

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1; H290  
Skin Corr. 1; H314  
Eye Dam. 1; H318  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydroxyde de potassium  
Hydroxyde de sodium soude caustique  
Hypochlorite de sodium

Mention Danger

d'avertissement:

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 8500

Date de révision: 22.08.2023

Code du produit: 89300285

Page 2 de 12

## Pictogrammes:



## Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Élimination conformément aux dispositions réglementaires.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1310-58-3	Hydroxyde de potassium			10 - < 25 %
	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H302 H314			
1310-73-2	Hydroxyde de sodium soude caustique			2,5 - < 5 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	
	Skin Corr. 1A; H314			
7681-52-9	Hypochlorite de sodium			0,3 - < 2,5 %
	231-668-3	017-011-00-1	01-2119488154-34	
	Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H314 H318 H400 H410 EUH031			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## F 8500

Date de révision: 22.08.2023

Code du produit: 89300285

Page 3 de 12

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1310-58-3	215-181-3	Hydroxyde de potassium	10 - < 25 %
		par voie orale: DL50 = 333 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2	
1310-73-2	215-185-5	Hydroxyde de sodium soude caustique	2,5 - < 5 %
		par voie orale: DL50 = 325 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2	
7681-52-9	231-668-3	Hypochlorite de sodium	0,3 - < 2,5 %
		par inhalation: CL50 = > 10,5 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1100 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1 EUH; EUH031: >= 5 - 100	

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

5 % - &lt; 15 % polycarboxylates, &lt; 5 % agents de blanchiment chlorés, &lt; 5 % phosphonates.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veuillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 8500

Date de révision: 22.08.2023

Code du produit: 89300285

Page 4 de 12

## Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

## Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

## Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

## Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

## Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

## Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal.

## Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Détergent polyvalent

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1. Paramètres de contrôle**

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	2		15 min	
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		8 h	

## F 8500

Date de révision: 22.08.2023

Code du produit: 89300285

Page 5 de 12

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1310-58-3	Hydroxyde de potassium		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>
1310-73-2	Hydroxyde de sodium soude caustique		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>
7681-52-9	Hypochlorite de sodium		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,55 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	3,1 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,55 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	3,1 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,5 %
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,55 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	3,1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,55 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	3,1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,5 %
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,26 mg/kg p.c./jour

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	
Milieu environnemental	Valeur	
7681-52-9	Hypochlorite de sodium	
Eau douce	0,00021 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,00026 mg/l	
Eau de mer	0,000042 mg/l	
Intoxication secondaire	11,1 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	4,69 mg/l	

## 8.2. Contrôles de l'exposition



## Contrôles techniques appropriés

Veiller à une aération suffisante, en particulier dans les espaces fermés.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes à monture (EN 166)

## Protection des mains

Utilisation de gants de protection (EN ISO 374-1 / Typ B (KPT))

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 8500

Date de révision: 22.08.2023

Code du produit: 89300285

Page 6 de 12

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Non nécessaire en cas de manipulation conforme.

En cas d'exposition intensive ou prolongée, porter un appareil respiratoire autonome (EN 133).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	comme: Chlore (Cl <sub>2</sub> )	
Point de fusion/point de congélation:		< -15 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C
Inflammabilité:		non applicable non applicable non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		non applicable
Point d'éclair:		> 100 °C
Température d'auto-inflammation:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):		14
Hydrosolubilité:		facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,27 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:		non déterminé

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	< 10 mPa·s

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réactions avec les métaux avec dégagement d'hydrogène.

Réaction à l'eau et aux acides avec dégagement de chaleur.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Avec les acides, du chlore gazeux peut se former.  
hydrogène, en cas de réaction avec des métaux.

## F 8500

Date de révision: 22.08.2023

Code du produit: 89300285

Page 7 de 12

**10.4. Conditions à éviter**

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

**10.5. Matières incompatibles**

Métal.

Tenir à l'écart de: Acide

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé conformément à sa destination.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 2220,0 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1310-58-3	Hydroxyde de potassium				
	orale	DL50 mg/kg	333	Rat	ECHA
1310-73-2	Hydroxyde de sodium soude caustique				
	orale	DL50 mg/kg	325	Lapin	ECHA
7681-52-9	Hypochlorite de sodium				
	orale	DL50 mg/kg	1100	Rat masculin	ECHA
	cutanée	DL50 mg/kg	> 20000	Lapin	Producteur
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 mg/l	> 10,5	Rat masculin	ECHA
					OCDE 401
					OCDE 402
					OCDE 403

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## F 8500

Date de révision: 22.08.2023

Code du produit: 89300285

Page 8 de 12

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7681-52-9	Hypochlorite de sodium					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,05	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,026	48 h	Crassostrea virginica larvae	ECHA

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
1310-73-2	Hydroxyde de sodium soude caustique	-3,8796
7681-52-9	Hypochlorite de sodium	-3,42

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 8500

Date de révision: 22.08.2023

Code du produit: 89300285

Page 9 de 12

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1719

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium soude caustique, Hydroxyde de potassium, Hypochlorite de sodium)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8



Code de classement: C5

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

Catégorie de transport: 2

N° danger: 80

Code de restriction concernant les tunnels: E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1719

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium soude caustique, Hydroxyde de potassium, Hypochlorite de sodium)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8



Code de classement: C5

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1719

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide, potassium hydroxide, Sodium hypochlorite)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

F 8500

Date de révision: 22.08.2023

Code du produit: 89300285

Page 10 de 12

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E2  
EmS: F-A, S-B  
Groupe de ségrégation: 18 - alkalis

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1719

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide, potassium hydroxide, Sodium hypochlorite)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L  
Passenger LQ: Y840  
Quantité exceptée: E2  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855  
IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: fortement caustique.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2004/42/CE (COV): 0%

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1 Danger pour l'environnement aquatique

**Information supplémentaire**

## F 8500

Date de révision: 22.08.2023

Code du produit: 89300285

Page 11 de 12

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
 UN: United Nations  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 DMEL: Derived Minimal Effect Level  
 PNEC: Predicted No Effect Concentration  
 ATE: Acute toxicity estimate  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%  
 LL50: Lethal loading, 50%  
 EL50: Effect loading, 50%  
 EC50: Effective Concentration 50%  
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
 NOEC: No Observed Effect Concentration  
 BCF: Bio-concentration factor  
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 EmS: Emergency Schedules  
 MFAG: Medical First Aid Guide  
 IATA: International Air Transport Association  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 IBC: Intermediate Bulk Container  
 VOC: Volatile Organic Compounds  
 SVHC: Substance of Very High Concern  
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**F 8500**

Date de révision: 22.08.2023

Code du produit: 89300285

Page 12 de 12

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*